

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

- dont suppléé : 1

- dont représentés : 2

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt six mars à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 22 mars 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle (*partie après la question n°16, pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL*), LAE ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean Pierre, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, M. NICOLAS Yves et BOUVET Patrice.

**EXCUSES** : M. MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre, M. MILLION-ROUSSEAU Daniel ayant donné pouvoir à Mme PIGNATEL Agnès et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

**Délibération n°2019/37**

**OBJET : BUDGET ANNEXE « ZAE LE PONT LONG » - BUDGET PRIMITIF 2019 - SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE.**

Le Conseil de Communauté,

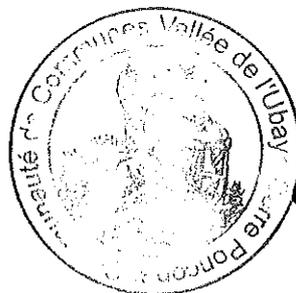
**CONSTATANT** que le budget annexe « ZAE Le Pont Long » 2019 fait apparaître un déficit prévisionnel à hauteur de **4 737.00 €** ;

**VU** l'avis favorable de la commission des finances réunie le 4 mars 2019 ;

Sur proposition de la Présidente,  
Après délibéré,

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention d'équilibre au budget annexe « ZAE Le Pont Long » 2019 à hauteur de **4 737.00 €** ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2019 de la communauté à l'article 657363.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY.